

Ministère d'Etat.

Paris, le 29 Décembre 1854.

210

Section

des Bâtimens civils

et

Monumens publics.

Académie de France
à Rome.

Entretien
des Bâtimens
pendant l'ex^{ce} 1855.

Monsieur le Directeur, l'entretien des bâtimens de l'Académie de France à Rome entraîne, chaque année, des dépenses qui sont comprises dans la répartition du crédit affecté pendant la durée de l'exercice, à l'entretien des Bâtimens Civils et Monumens publics.

Cette répartition doit être faite incessamment pour l'exercice 1855, et il est nécessaire que j'aie le plus tôt possible vos propositions sur les différens travaux qu'il convient d'exécuter dans les bâtimens de l'Académie.

Je vous invite, en conséquence, à vous faire rendre compte par M. Poletti, architecte de l'Etat, de la nécessité et de l'importance des réparations, et à me transmettre votre rapport dans le plus bref délai. M. Poletti renfermera ses propositions dans les limites des travaux nécessaires à la conservation des Bâtimens et les distinguera en deux catégories.

La première comprendra l'entretien annuel

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome

c'est-à-dire les réparations aux toitures, à la maçonnerie,
à la serrurerie, vitrerie &c.

Il faudra donc les mentionner, chacune selon
sa nature, en mettant en regard un chiffre égal à la
dépense moyenne qu'elles occasionnent chaque année.

La deuxième catégorie se composera des
réparations déterminées et étudiées à l'avance : vous
les classerez par ordre d'urgence, et chacune fera l'objet
d'un projet, ou tout au moins d'un devis descriptif et
estimatif dressé par l'architecte.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat
Pour le Ministre et par autorisation,
Le Secrétaire Général.

Alfred Mau